



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE CAPESTERRE B/EAU

ARRETE DU MAIRE N° 25/177

Autorisant la tenue d'une séance de cinéma en plein air
le vendredi 17 Octobre 2025
sur le parking de l'Ecole Alexis DELACROIX, à l'Allée Dumanoir.

Le Maire de la commune de CAPESTERRE B/EAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2211-1, L 2212-2 et L 2213-2,

Vu la Loi N° 82-213-2 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant la manifestation organisée par la Collectivité, le Vendredi 17 Octobre 2025 sur le parking de l'Ecole Alexis DELACROIX, à l'Allée Dumanoir,

Considérant qu'il appartient au Maire d'autoriser la manifestation,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Maire de la commune autorise la tenue d'une séance de Cinéma en plein air, le Vendredi 17 Octobre 2025 à partir de 19 h 00 sur le Parking de l'Ecole Alexis DELACROIX, à l'Allée DUMANOIR.

ARTICLE 2 : La circulation sera perturbée dans la périphérie de la manifestation.

ARTICLE 3 : Les organisateurs devront appliquer toutes les mesures en vigueur pour la protection et la sécurité des participants.

ARTICLE 4 : MM. le Capitaine de la Gendarmerie Nationale, le Chef de Poste de la Police Municipale, Mme la Directrice des Services Techniques municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Capesterre B/Eau, le 14 Octobre 2025

Pr le Maire et par délégation
La 6^{ème} Adjointe au Maire

Annick CHOISI

